DANSE ET VALSE.

[illegible]

NORTH BROTHERS.

*Cour Commune et Magasins, Rue Orleans*

[illegible] de laine Américaines, couvertures, indienne, soie pour robes de danse, etc. Leur assortiment sera des plus complets pendant toute la saison et aux prix les plus bas, au comptant. Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à examiner leur stock avant d'acheter ailleurs.

CHOTANS Lowell 4/4, 7½c; do croisée 7½c; do Patapsco 7½c; do Cabot Mills; do Kennedy; Linseys et Kerseys; Jeans du Kentucky; Linseys à carreaux; écossais du Maryland; Linseys blanc et de couleur; Lowell; Jeans de Glasgow; de Washington; coton écru d'Appleton, 4/4, 7½c; do 4/4 Hope Mills, Grant, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding et Grafton Chutes; do 7/8 Tremont, Springfield et Dwight; cotons à chemises 4/4 Bay State, Pittsfield et Hamilton; do à draps 6/4 et 12/4 Hamilton, Lawrence, Appleton; do 10/4 Peterboro; Flanelle canton écrue et blanche d'Hamilton; do de couleur; do rouge, blanche, jaune, verte, croisée de Salisbury; do gaze; do des Galles; œil de perdrix; do Huckback; écossais, russe, de coton; Linge damassé 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4; toiles d'Irlande; do de Brange; crash; pitilles; cravattes jaconas; do soie, satinette; crêpes; soie à coudre noire et de couleur; mouchoirs de poche à raies; do Vernon; Romal; coton blanc, Madras; batiste; Pongee; foulards; do rouge, chines de coton, do Russie, Robroy; jupons à cordes, do Victoria; serviettes et nappes à raies de couleur; do écru; do coton; Paraplules coton, soie et gingham; coiffures de laine pour femmes; do pour chemin de fer, nouvel article; bottines d'enfans dites Caledonia; Coburg, Victoria et Brunswick; gants cassur, castor Berlin, filet; gabons de soie; calençons et chemises de gras en soie, laine d'agneau, merinos, cachemire; chemises à devant de toile; gabons et sardines; tapis de table; lacets pour bottines et corsets; batiste noire, de couleur; Jeans satinés blancs, bleus et noirs; Velours noir; Bombazette noire, rouge, verte et bleue; Alepine; Cotonnades style Dennis d'York, d'Hamilton, Chester; ouate; chemisettes unies; do coton bleu, do gris; bas de femmes gris, noirs, de coton, de castor; do laine, Alpaca, unies; do coton blanc; épingles à la livre et à feuilles et anacriames, noires; aiguilles; boutons lustrés; soie croisée, noire; de broderie, argentés, de jais, de chemises; d'agate, ordinaires, de nacre; agrafes; do en boites, sur cartes; fortes pour robes; coutil à matelas de Methuen, Houghton, Belaware, Matthan, Sankinak, Rochester, Blokley, Anonkeag; Toile de Hollande écrue, brettelles cannelées; do en filet; barege vert; Bilesing; Burlaps; Osnaburgs lit; gingham Earlston; do noirs et blancs; couvertures rouges, vertes, bleues pour sortes, do américaines 3 points; do françaises, Indie, et Rose; draps anglais larges 10/4, 12/4, 13/4 et 15/4; do français et mesures dimensions; do coton; draps de pilote; étoffes à gilets; fil de Marshall; do couleurs assorties; do en écheveau, do doubs, Taylor et Alexander; mermos noir anglais; do français; do de couleur alpaca; mousseline suisse unie et brochée; batiste; jaconas; bordures et entre deux; dentelle noire et blanche; do à mencionnes; trolletes dentelle; satinet noir et bleu, gris de fer; drap anglais bleu, noir, vert, glaucus; basin pour meubles; brin à cardes; [illegible]

[illegible]

AVIS JUDICIAIRES.

[illegible]

QUARTIER GENERAL.

LEGION DE LA LOUISIANE

CONFORMEMENT à la loi, le Légion de la Louisiane s'assemblera sur la Place d'Armes, le 18 octobre 1847, [illegible] à 10 heures précises, à 4 heures précises [illegible] pour le faire revue d'inspection de la présente année.

L'Adjudant commandant de compagnie devra fournir à l'Adjudant de brigade, le major J. F. Cherry, un exact état du nombre d'hommes présents à ladite revue.

La compagnie des voltigeurs, capitaine Lewis, devra se rendre sur la place une demi-heure avant l'heure précise pour prendre la garde et en garder les postes.

La Légion devant passer une partie de la journée sur la rive droite du fleuve, dans l'occasion de l'inspection pour exercices et manœuvres, chaque homme devra se pourvoir en conséquence.

Le colonel Justin Durel, commandant le régiment d'infanterie, le lieutenant-colonel J. B. Vignié, commandant la cavalerie, et le major L. Gally, commandant le bataillon d'artillerie, sont chargés, respectivement en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

B. AUGUSTIN, Brigadier-général.
EDWARD F. DEMPSEY,
Aide-de-camp.

22 oct

Jeune Garde à cheval.

La Compagnie montera à cheval à onze heures précises, ce jour, à 9 heures du matin, et se réunira sur la Place d'Armes, pour une revue d'inspection.

Par ordre du Capitaine,
CONSTANT BACON,
M. des Logis chef.

16 nov

CAZADORES DE ORLEANS.

La Compañia se reunirá en el parage acostumbrado el Domingo 21 del corriente, á las 7 1/2 en punto de la mañana, con pantalon de pañ para revista de inspeccion.

De orden del capitan
DOMINGO DE LA LANZA,
Sergento Sr. Interino.

16 9tre

VOLUNTARIOS CATALANES DE LA LUISIANA.

La compañia tomará las armas, y se reunirá en el parage acostumbrado, el domingo 21 noviembre, á las siete y media, en punto de la mañana, con uniforme completo.

Nueva Orleans, lo noviembre 1847.

De orden del capitan,
M. BORDAS, entorntó primero.

10 de Recompense

POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Faire publier que le Gouverneur, de la maison de R. Pochelu, près l'Amphitrite Felicite Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 14 ans, taille 3 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a un petit signe sur le visage, et a quitté la maison de la Banque de Cité, rue St Louis, [illegible] de l'Amphitrite, le 20 octobre 1847, [illegible] Elle a emporté [illegible] Elle qu'elle en trouve [illegible]

[illegible]

SALSEPAREILLE

[illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 novembre 1847, il sera vendu à l'encan le soussigné, ce matin, à quatre heures et demie de l'après-midi, au No. 68, rue Bienville, entre celles Royale et Chartres, les objets ci-dessous appartenant à la dite succession:

Un lot de linge de corps, matelas, malles, un lot de cartes anciennes, un lots cadrans, 2 longues-vues une lunette, etc. etc.

AUBIN—Une montre, chaîne et clef en or.

Conditions: comptant.

9 nov—3t-10

Succession de R. T. Dunning.

TERRAINS DE VALEUR A GRETNA.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 4 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, le 9 décembre 1847, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de R. T. Dunning:

Deux lots de terre à Gretna, et désignés par les Nos. 11 et 12 de l'ilot No. 2.

Le lot No. 11 mesure 30 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No. 12 mesure 60 pieds et 7 lignes de face à la rue Deux-Ponts, sur une profondeur de 150 pieds et 31 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, mesure américaine. Le tout environnant au plan dressé par R. H. Springhorn, ingénieur, en date de 1er juin 1846, dont une copie certifiée par A. D'Hémecourt, le 9 novembre 1846, a été déposée en l'étude de J. B. Marin, notaire public, le dit plan portant le No. 47, dans le livre des plans.

Les actes de vente passés par A. C. Bravenne, notaire public, ont été déposés au notaire. 3nov

Succession de Marie Louise Henriette Hunerich.

Maison et terrains sur le Faubourg Bonne-Carrée vis à vis le Depot.

PAR BEARD, CALHOUN & CO.

P. E. LAVIT, Encanteur.

IL sera vendu à l'encan, samedi, 27 courant, à midi, à la Bourse de Nouvelle-Orléans, les dites maison et terrains, situés dans le carré limité par la levée et Esplanade, Victoire et Champs Elysées, ayant 32 pieds de front sur 120 de profondeur entre parallèles, ou un arpent de profondeur entre parallèles, ou un arpent de profondeur, plus ou moins, à la vente.

Les conditions seront connues à l'encan.

Conditions: comptant.

9 nov—1

Succession de Gerard Meyer.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 6 novembre 1847, il sera vendu à l'encan le soussigné, ce matin, à quatre heures et demie de l'après-midi, au No. 68, rue Bienville, entre celles Royale et Chartres, les objets ci-dessous appartenant à la dite succession:

Un lot de linge de corps, matelas, malles, un lot de cartes anciennes, un lots cadrans, 2 longues-vues une lunette, etc. etc.

AUBIN—Une montre, chaîne et clef en or.

Conditions: comptant.

9 nov—3t-10

Bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 20 courant, à midi, à la Bourse de la ville, rue St-Louis—une bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parfait à tout autre ouvrage.

Conditions: comptant.

Acte de vente par devant J. B. Marin, not. pub. au Bureau de l'acquereur. 20 nov

Bonne à tout faire.

PAR M. BARNETT Jr.

IL sera vendu samedi, 20 courant, à midi, à la Bourse de Cité, rue St. Louis.

Le lot No. 11 mesure 20 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No. 12 mesure 20 pieds de face à la rue Troisième, sur une profondeur de 150 pieds.

Le lot No. 14 mesure 60 pieds et 7 lignes de face et 31 pieds 2 pouces et 6 lignes sur la ligne du fond, mesure américaine. Le tout environnant au plan dressé par R. H. Springhorn, ingénieur, en date de 1er juin 1846, dont une copie certifiée par A. D'Hémecourt, le 9 novembre 1846, a été déposée en l'étude de J. B. Marin, notaire public, le dit plan portant le No. 47, dans le livre des plans.

Les actes de vente passés par le Recorder de la paroisse de St. Bernard. (Signé) E. MARIN, Administrateur.

22 oct—3t

Vente de 20 lots de Terre

*Dans la Municipalité No. Trois.*

Provenant de la succession de M. A. Pierson.

*Vente sans réserve et libre sans conditions.*

PAR N. VIGNIE, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la belle propriété de M. A. Pierson, divisée en 20 lots de terre de 30 pieds de front sur 120 de profondeur, qui se trouvent sur le prolongement des rues dont l'ouverture a déjà été décrétée par le Conseil.

Un lot de bois fend dans la rue de Pierre, et aussi compris entre les rues Moreau et le Rail-road du Golfe de Mexique, le tout conformément au plan qui sera exhibé à vente.

L'obtention, bien connue de cette propriété, et la facilité de s'y rendre par les omnibus qui doivent bientôt rouler jusqu'aux Bagneux à Tabac, recommandent particulièrement cette attention des acheteurs.

Termes et conditions—Un quart comptant, le balance à 6, 12 et 18 mois, en billets sans endossement, portant hypothèque spéciale sur les dites terres.

AUBRY:

Deux lots de terre, situés rue Camcaline, entre les rues Chouet et Lesseps, vis-à-vis la propriété de M. John Pitot, et désignés par les Nos. 14 et 18, selon le plan dressé par Trasimond, en date du 11 mars 1836 et déposé en l'étude de T. Hughes, alors notaire public.

Le lot No. 14, mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Camcaline, sur une profondeur de 150 pieds neuf pouces. Le lot No. 18 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la même rue, sur une profondeur de 150 pieds et 10 pouces, le tout, mesure anglaise, avec des maisons en bois à deux appartements, galerie, cabinet, &c. &c.

Conditions: comptant, les maisons qui dessus. 10 nov

VENTE A LONG TERME

*D'une résidence de campagne, ensemble, ensemble et près de cette ville, située sur la partie la plus élevée du Canal, près de la ci-devant propriété de S. Moseley.*

PAR VIGNIE, Encanteur
Boulevard de la rue Conti,
et Faubourg de la Bourse.

IL sera vendu, samedi, 27 novembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

Un bel lot de terre, ayant 100 pieds de front sur 343 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue Berthelemy, sur une profondeur de 214 pieds et 5 lignes, faisant face aux deux rues Moreau et Urquhart.

Ce lot est environné de belles habitations, dont quelques-unes de 2 et 3 étages, et se trouve à proximité des cidrerie et du Rail-road du Golfe du Mexique.

Les actes de vente passés par le Recorder de la paroisse de St. Bernard. (Signé) E. MARIN, Administrateur.

22 oct—3t

Vente de 20 lots de Terre

*Dans la Municipalité No. Trois.*

Provenant de la succession de M. A. Pierson.

*Vente sans réserve et libre sans conditions.*

PAR N. VIGNIE, encanteur.

IL sera vendu, samedi, 27 courant, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la belle propriété de M. A. Pierson, divisée en 20 lots de terre de 30 pieds de front sur 120 de profondeur, qui se trouvent sur le prolongement des rues dont l'ouverture a déjà été décrétée par le Conseil.

Un lot de bois fend dans la rue de Pierre, et aussi compris entre les rues Moreau et le Rail-road du Golfe de Mexique, le tout conformément au plan qui sera exhibé à vente.

L'obtention, bien connue de cette propriété, et la facilité de s'y rendre par les omnibus qui doivent bientôt rouler jusqu'aux Bagneux à Tabac, recommandent particulièrement cette attention des acheteurs.

Termes et conditions—Un quart comptant, le balance à 6, 12 et 18 mois, en billets sans endossement, portant hypothèque spéciale sur les dites terres.

AUBRY:

Deux lots de terre, situés rue Camcaline, entre les rues Chouet et Lesseps, vis-à-vis la propriété de M. John Pitot, et désignés par les Nos. 14 et 18, selon le plan dressé par Trasimond, en date du 11 mars 1836 et déposé en l'étude de T. Hughes, alors notaire public.

Le lot No. 14, mesure 34 pieds 7 pouces de face à la rue Camcaline, sur une profondeur de 150 pieds neuf pouces. Le lot No. 18 mesure 31 pieds 2 pouces de face à la même rue, sur une profondeur de 150 pieds et 10 pouces, le tout, mesure anglaise, avec des maisons en bois à deux appartements, galerie, cabinet, &c. &c.

Conditions: comptant, les maisons qui dessus. 10 nov

Succession de John Harvey.

PAR J. L. BELMAN, Encanteur,
Bureau No 28 Arcade de Banks.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 75 rue du Bac, le dit [illegible]

[illegible]

Succession de John Harvey.

PAR J. L. BELMAN, Encanteur,
Bureau No 28 Arcade de Banks.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du Second District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 75 rue du Bac, le dit [illegible]

[illegible]

Succession de Pierre Morin.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi 20 courant, à 10 heures, il sera vendu à la salle des ventes No 57, Rue des Magasins, savoir:

Cafés, sucres, thé, eau de-vie, genièvre, vin rouge, vin blanc, vinaigre, savons, amidon, fruits à l'eau de vie, sardines, cornichons à l'huile de vie, indigo, riz, tabac, cigares, vinaigre, vin de Malaga doux et sec, jambons, harengs, beurre, pour Buen, &c. &c. 20 nov

Bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 20 courant, à midi, à la Bourse de la ville, rue St-Louis—une bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parfait à tout autre ouvrage.

Conditions: comptant.

Acte de vente par devant J. B. Marin, not. pub. au Bureau de l'acquereur. 20 nov

Forces, Avoine, Foin et vieux Cuivre.

PAR ANTHONY FERNANDEZ,
Encanteur.

SAMEDI matin, 20 courant, à 10 1/2 heures, au magasin de Wilson, dans la Rue Montagne, au-dessus de la rue Poste, par ordre du major Thomas D. G. H. E. U. A., sera vendu pour le compte du gouvernement, les articles suivants, ayant été endommagés à bord du steamer Fanny:

220 barils Farine.
200 sacs avoine.
120 balles de Foin.
1 lot de vieux Cuivre.

Conditions—comptant. 19 nov—3t

Succession de John Harvey.

PAR J. L. BELMAN, Encanteur,
Bureau No 28 Arcade de Banks.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour du District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 75 rue du Bac, le dit [illegible]

[illegible]

Succession de John Harvey.

PAR J. L. BELMAN, Encanteur,
Bureau No 28 Arcade de Banks.

EN VERTU d'un ordre de l'honorable Cour du District de la Nouvelle-Orléans, en date du 3 novembre 1847, il sera vendu à l'encan, samedi 20 novembre 1847, à midi, au No 75 rue du Bac, le dit [illegible]

[illegible]

Succession de Pierre Morin.

PAR MORPHY & NEVIUS,
Wm P. SCOTT, Encanteur.

AUJOURD'HUI, samedi 20 courant, à 10 heures, il sera vendu à la salle des ventes No 57, Rue des Magasins, savoir:

Cafés, sucres, thé, eau de-vie, genièvre, vin rouge, vin blanc, vinaigre, savons, amidon, fruits à l'eau de vie, sardines, cornichons à l'huile de vie, indigo, riz, tabac, cigares, vinaigre, vin de Malaga doux et sec, jambons, harengs, beurre, pour Buen, &c. &c. 20 nov

Bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 20 courant, à midi, à la Bourse de la ville, rue St-Louis—une bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parfait à tout autre ouvrage.

Conditions: comptant.

Acte de vente par devant J. B. Marin, not. pub. au Bureau de l'acquereur. 20 nov

[illegible]

Bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.

PAR PIERSON & BONNEVAL,
Encanteurs.

IL sera vendu aujourd'hui, samedi, 20 courant, à midi, à la Bourse de la ville, rue St-Louis—une bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et parfait à tout autre ouvrage.

Conditions: comptant.

Acte de vente par devant J. B. Marin, not. pub. au Bureau de l'acquereur. 20 nov

[illegible]

[illegible]

[illegible]